

Les Grands Lacs chevauchent la frontière canado-américaine. Le Canada et les États-Unis participent à l'Accord de 1972 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (modifié en 1978), qui prévoit l'assainissement et la protection du plus grand réservoir d'eau douce au monde. Bien qu'il reste beaucoup à faire, les efforts consentis au cours des dernières années ont redonné un essor à la pêche de certaines espèces aquatiques.

De nombreuses municipalités épurent maintenant leurs eaux usées et des limites ont été imposées à certaines industries : les résultats sont positifs. Près de 85 p. 100 des Canadiens habitent des localités équipées de réseaux d'égouts et quelque 80 p. 100 sont desservis par des installations de traitement de l'eau de consommation.

Les milieux humides

Au Canada, les milieux humides ne sont pas à l'abri des menaces. Le remblayage pour la construction d'autoroutes, le drainage à des fins agricoles, les polluants de toutes sortes et la surexploitation représentent un danger pour ces milieux. Les gouvernements sont de plus en plus sensibles à ce problème et multiplient les interventions en vue de protéger les terres humides. De nombreux groupes de défense de l'environnement, des ornithologues aux amateurs de chasse à la sauvagine, s'attachent à sauvegarder ces milieux. Sur le plan international, le Canada a ratifié en 1981 la Convention de Ramsar sur les terres humides d'importance internationale et en a déjà désigné près d'une trentaine. En 1985, le Canada et les États-Unis ont convenu d'un plan nord-américain de gestion de la sauvagine afin de protéger, de conserver et de restaurer les habitats des oiseaux. Il s'agit d'une entente de gestion exhaustive en vue de ramener la population de ces oiseaux à 100 millions, soit l'effectif lors des migrations du milieu des années 70.

Les océans

Les écosystèmes maritimes font aussi face à de nombreux problèmes : la pêche excessive; les barrages et les dérivations, qui réduisent l'apport d'eau riche en éléments nutritifs dans les estuaires, et détruisent ou bloquent les frayères du saumon; le drainage des terres humides côtières, qui frappe surtout la côte du Pacifique; et la pollution des zones côtières.

Pour contrer ces agressions, la *Loi sur les pêcheries* permet au gouvernement fédéral de prendre des mesures pour s'assurer que les travaux qui touchent les habitats du poisson ne soient effectués qu'après un examen approfondi. En outre, la politique nationale de gestion de l'habitat du poisson, qui a pour objectif d'éviter toute perte nette de la capacité de production de l'habitat, met l'accent sur la prévention grâce à des consultations et à des plans d'action.